

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 8 Août 2016 à 18 h 15**

Date de convocation : 2 Août 2016

Date d'affichage : 11 Aout 2016

**Etaient présents** : Serge BEJEAN. Philippe BLANCHARD. Annick COTTET. Virginia FUMEY. Sophie FREBAULT. Chantal GUILLEMARD. Elisabeth JUGE. Félix MACARD. Marie-Aude NIEL. Michel RIGOLET. Christine RIOTTE Gérald SEGUIN.

**Absent(e)s excusé(e)s** : Patrice BON (procuration à Serge BEJEAN),  
Jean-Luc CROISERAT (procuration à Félix MACARD),  
Nathalie GOUHOT (procuration à Philippe BLANCHARD),  
Pascal HOFFMANN (procuration à Christine RIOTTE),  
David TETU (procuration à Elisabeth JUGE).  
Patrick BOURGEOIS –REPUBLICQUE  
Monique PROST

**Secrétaire** : Philippe BLANCHARD.

\* . \* . \* . \* . \*

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Bail de location Pôle paramédical aux kinésithérapeutes et Infirmières**
2. **Avenant N1 au marché Pôle paramédical**
3. **Marché de travaux impasse du Vernois – Mise en réseau séparatif assainissement et travaux voirie**
4. **Dénomination nouveau lotissement**
5. **Marchés contractés**
6. **Divers**

\* . \* . \* . \* . \*

**I – BAIL DE LOCATION POLE PARAMEDICAL AUX KINESITHEREAPEUTES ET INFIRMIERES AU 01 AOUT 2016**  
**(Rapporteur : M. Félix MACARD)**

Le Maire rend compte que les travaux du pôle santé, côté paramédical sont réceptionnés et les locaux peuvent être mis en location aux kinésithérapeutes et infirmières depuis le 01 août 2016.

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **DECIDE** la mise en location, au 01/08/2016, du bâtiment «Pôle santé » côté paramédical sis 7. Rue des Anciennes Forges à la SCM des Forges concernant les kinésithérapeutes et à Mesdames BERTHEREAU et PITOL-BELIN concernant le local infirmier ;
- **FIXE** le montant des loyers et charges mensuels comme suit à compter d'août 2016 :
  - 1 022.72 € + 110 € pour SCM des Forges,
  - 180 € + 20 € pour le local infirmier.
- **PRECISE** que le montant des différentes charges (eau, ordures ménagères, électricité, entretien VMC et chauffage/climatiseur ,...) seront répercutées aux locataires chaque fin d'année et sur justificatif ;
- **PRECISE** que le prix du loyer est indexé selon l'indice de loyer des activités tertiaires (ILAT) avec point de départ l'indice du 1<sup>er</sup> trimestre 2016.
- **AUTORISE** le Maire ou les Adjoints à signer le bail à intervenir ;
- **AUTORISE** le remboursement à la SCM des Forges du dépôt de garantie versé pour l'ancien local kiné sis 2. Place des Anciennes Forges, soit 510 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

---

**II – AVENANT N° 1 AU MARCHÉ POLE SANTE 2<sup>ème</sup> TRANCHE (Rapporteur : M. Félix MACARD)**

Le Conseil Municipal,

Considérant le marché du pôle santé (2<sup>ème</sup> tranche) approuvé par délibération du 04/04/2016, concernant les lots 1 à 10 ;

Considérant la liste des travaux en plus ou en moins, pour chaque lot, arrêtée au mois de juin 2016 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ACCEPTE la plus-value pour un montant global de 212 € HT selon tableau joint :
- AUTORISE le Maire à signer les avenants correspondants.

Lot	Définition	Entreprise	Montant HT	Travaux en plus ou en moins	Evolution en %	Nouvel HT
1	GROS ŒUVRE	FRANCIOLI	8 820.40	670.03	7.60	9 490.43
2	CHARPENTE BOIS – COUVERTURE BAC ACIER	CFM TOITURE	8 932.00	1 504.00	16.84	10 436.00
3	MENUISERIES EXTERIEURES SERRURERIE	LAPORTE	8 880.00		0	8 880.00
4	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	MDB	9 237.53	340.00	3.68	9 577.53
5	ISOLATION DOUBLAGE CLOISONS PLATREIRIE PEINTURE	POLYPEINT	32 421.98	-3101.64	-9.57	29 320.34
6	PLOMBERIE SANITAIRE	O'BAIN	6 195.00	415.00	6.70	6 610.00
7	CHAUFFAGE VENTILATION	O'BAIN	24 339.00	-1 138.29	-4.68	23 200.71
8	ELECTRICITE	DIETRE	31 775.89	1 522.90	4.79	33 298.79
9	FAIENCE	C2C CARRELAGE	720.00		0	720.00
10	REVETEMENT SOL SOUPLE	PERRIN MAZIER	8 032.00		0	8 032.00
TOTAL			139 353.80	212.00	0.15	139 565.80

ADOPTE A L'UNANIMITE.

---

### III – MARCHÉ DE TRAVAUX IMPASSE DU VERNOIS – MISE EN RESEAU SEPARATIF ASSAINISSEMENT ET TRAVAUX VOIRIE (Rapporteur : M. Gérald SEGUIN)

Le Conseil Municipal,

Considérant les travaux d'effacement de lignes effectués impasse du Vernois ;

Considérant que le réseau unitaire est en très mauvais état ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DECIDE** la mise en séparatif des réseaux d'assainissement impasse du Vernois et attribue le marché à la Société EUROVIA, mieux-disante pour un montant de 55 575.02 €HT soit 66 690.02 € TTC ;
- **DECIDE** la reprise de voirie et la réalisation en enrobée en 2017 à EUROVIA pour 25 705.10 € HT soit 30 846.12 €TTC.
- **AUTORISE** le Maire ou les Adjointes à signer le marché et toutes pièces relatives au marché.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

---

### IV – DENOMINATION IMPASSE ANDRE LAVRUT (Rapporteur : M. Félix MACARD)

Le Maire fait part au conseil que suite à la création d'un nouveau lotissement privé rue de Champvans, il y a lieu de dénommer de façon officielle la nouvelle voirie.

## Le Conseil Municipal,

### APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DECIDE** la création d'une nouvelle voie dénommée : IMPASSE ANDRE LAVRUT.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

---

### V – MARCHES CONTRACTES

488/35	Jardinières	ATECH	982.20 €
489/35	panneaux de police	MARKOSOL	3 561.10 €
490/35	traine	COSEEC France	1 971.00 €
491/35	travx électricité salle paroissiale	DIETRE	3 934.80 €
494/35	équipement 1er matériel pour atelier	WURTH	1 046.94 €
533/37	reprise regards et électrovane stade	MAUCHAND FABIEN	6 264.00 €
534/37	coffret commande pompe stade	MAUCHAND FABIEN	771.60 €
685/43	remplacement chaudière SDF	FCC	4 000.00 €
686/43	remplacement copieur mairie	BUROCOM	4 227.96 €
687/43	réfection trottoir rue Marguerites	EUROVIA	2 757.60 €
688/43	Vidéoprojecteur école GS	DARTY	429.00 €
689/44	Fabrication et pose banc + meuble école EM	MDB	978.00 €
690/44	remplacement volets GS	MDB	8 460.00 €
691/44	remplacement fenêtres +porte EM	MIROITERIE DOLOISE	3 132.00 €
692/44	congélateur nouveau restaurant scolaire	BUT	149.99 €
774/50	alimentation électrique four l'Orée du Bois	DIETRE	858.00 €
775/50	volets GS	MDB	14 428.80 €
776/50	alimentation électrique volets GS	DIETRE	3 672.00 €
777/50	extincteurs	DESAUTEL	458.54 €

### VI – DIVERS

1) Règlement publicité

Application compliquée. Accord pour les Festinades compte tenu d'un accord préalable donné avant l'instauration du règlement.

2) Clos des Forges

Avant de réaliser les travaux, il convient de s'informer des limites cadastrales.

Fin de séance à 19 H 25